

## Compte rendu de séance

Séance du 13 Juin 2019

L' an 2019 et le 13 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de  
MAILLARD Dominique Maire

**Présents** : M. MAILLARD Dominique, Maire, Mme LAUGERAY Guilaine, Mme PHILIPPE Marie-Line, Mme BERLAND Annick, Mr GALERNE Michel,  
M. GODARD Laurent, Mme GESTIN Stéphanie, Mme LELEU Marie-Agnès, Mme METAYER Marie Christine, M. COLLET Sylvain,  
Mme VILLEDIEU Béatrice, M. SZAFRANSKI Stanislas.

Absent(s) : Mr PIERRE Didier, Mr HARY Didier, Mme LEGRAND Margot, Mr GUET Jean-Jacques, Mr DAUBIN Noël

Absent(s) ayant donné procuration : Mr JEANDEY Antoine à Mr MAILLARD Dominique, Mme PIOTROWSKI Sandrine à Mme PHILIPPE Marie-line,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 04/06/2019

**Date d'affichage** : 04/06/2019

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mr COLLET Sylvain

### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

Décision modificative n° 1 - 2019 - 41

Création de postes saisonniers - 2019 - 39

Subventions aux Associations Communales - 2019 - 40

Subventions aux Associations communales

- 2019 - 42

Subventions aux Associations diverses pour 2019 - 2019 - 43

Tarif location salle des Associations - 2019 - 44

Alignements Départementaux EL7 - 2019 - 45

#### **Décision modificative n° 1 réf : 2019 - 41**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de transférer la somme de 12 000 € du chapitre Dépenses Imprévues (chapitre 022 fonctionnement) au chapitre Virement de la Section Fonctionnement (chapitre 021 investissement) afin d'abonder les chapitres 20 et 21 en Investissement.

Ce qui se présente comme suit :

* Chapitre 022 Dépenses Imprévues section Fonctionnement	- 12 000 €
* Chapitre 023 Virement à la Section Investissement	+ 12 000 €
* Chapitre 021 Virement de la Section Fonctionnement	+ 12 000 €
- Article 2051 achat licence IV	2 400 €
- Article 2111 terrains nus	8 000 €
- article 21318 autres bâtiments communaux	1 600 €

A la majorité pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Création de postes saisonniers : réf : 2019 - 39**

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2 alinéa.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour suppléer aux travaux des espaces verts durant les vacances.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2019.

Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de chaque agent sera calculée par référence à l'indice Brut 348.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Subventions aux Associations Communales : réf : 2019 - 40**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions qui seront octroyées aux Associations communales pour l'année 2019. Madame BERLAND Annick (présidente du Comité des Fêtes, du Comité d'entraide, de l'Association Chaudon Loisirs Séniors) ne participe pas au vote.

* Comité des fêtes de Chaudon :	2 000 €
* Comité d'entraide de Chaudon :	4 000 €
* Chaudon Loisirs Séniors :	500 €

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Subventions aux Associations communales : réf : 2019 - 42**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions qui seront octroyées aux associations communales pour l'année 2019 comme suit :

* Association Amicale de Tir de Chaudon :	300 €
* OCCE Coopérative Scolaire Boissy-Chaudon	500 €
* Association "Les Récres Boissy-Chaudon"	300 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Subventions aux Associations diverses pour 2019 : réf : 2019 - 43**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de dresser la liste des associations et déterminer le montant de la subvention qui leur sera octroyée pour l'année 2019.

* Association Paralysés de France	50 €
* Ass; Action Educ; Tribunal pour enfants	60 €
* Ligue contre le cancer	50 €
* Prévention routière	50 €
* Assoc. Valentin Haüy	50 €
* Assoc. Don du Sang	50 €
* Assoc. AFM	50 €
* ESN Entente Sport. Nogent le Roi	1 100 €

* S.P.D.A.	160 €
* Assoc.Sportive Villemeux sur Eure	350 €
* Assoc. Tennis Villemeux sur Eure	100 €
* ADMR	400 €
* Assoc.Gym Volontaire Nogent le Roi	80 €
* Syndicat Initiative Nogent le Roi	100 €
* Banque Alimentaire	80 €
* Bibliothèque Villemeux sur Eure	100 €
* Club 3ème âge Villemeux sur Eure	160 €
* Secours Populaire	350 €
* Secours Catholique	300 €
* Association Confiance	50 €
* NAFSEP Sclérosés en plaque	50 €
* Le Compa	50 €
* Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté	160 €
* Les Blouses Roses	50 €
* APADVOR	60 €
* Maison du Diabète	50 €
* Flora Gallica	80 €
* UDTL Dreux	80 €
* Assoc. St Evroult Terre d'Histoire	500 €
* Bibliothèque de Nogent le Roi	100 €
* Assoc. Comité de Jumelage	1 000 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Tarif location salle des Associations : réf : 2019 - 44**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 13 septembre 2013 et 9 septembre 2016 fixant le tarif de location de la Salle des Associations, propose de fixer le mode de location à deux formules de location, ainsi la formule à la journée pour les particuliers est supprimée, celle-ci n'étant pas employée, le mode de location et le tarif se composent comme suit :

1- Pour les particuliers : location formule Week-end :

du vendredi 18 heures au lundi 9 heures

- habitants de la commune : 650 €

- habitants hors commune : 950 €

2- Pour les Associations extérieures à la commune :

- la journée 100 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le nouveau mode de location de la Salle des Associations.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Alignements Départementaux EL7 : réf : 2019 - 45**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avis du Département concernant des alignements départementaux EL7 existant sur la commune de Chaudon. Le Conseil Municipal souhaite suivre l'avis du Département :

\* Alignements Mis en sommeil :

- Plan d'alignement de la RD 306/2 approuvé le 22 août 1895 au lieu-dit Ruffin

- Plan d'alignement de la RD 113 approuvé le 27 mai 1879 au lieu-dit Mormoulins

Conserver tous les autres plans d'alignements :

- RD 306/7 première partie approuvé le 9 janvier 1872

- RD 306/7 deuxième partie approuvé le 26 mai 1893

- RD 929 approuvé le 31 janvier 1856

- RD 113 approuvé le 24 juin 1879

- RD 116 approuvé le 24 mai 1889

- RD 116 approuvé le 26 mai 1893 au lieu-dit Mormoulins

- RD 306/7 approuvé le 24 mai 1895 au lieu-dit Vaubrun

- RD 306/8 approuvé le 24 mai 1895 au lieu-dit Vaubrun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du Département.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Jury d'Assises :**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir pour l'année 2020, il est procédé au tirage au sort de 3 personnes sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire communale pour les Jurés d'Assises.

**Licence IV :**

Monsieur le Maire informe que la signature pour l'acquisition de la Licence IV a eu lieu mardi 11 juin. Une proposition de location sera faite aux gérants pour une durée indéterminée avec résiliation de contrat à tout moment pour les deux parties. Ce contrat sera rédigé par un cabinet d'avocats pour un montant de 300 €, avec signature devant avocat, défini ainsi ; une franchise la première année et 100 € par an.

**Antennes relai téléphonique :**

SFR : Extension de 8 m<sup>2</sup> sur une parcelle antenne existante pour pose d'éléments supplémentaires pour la 5G, achat de la parcelle par SFR pour un montant de 750 €, le bornage effectué le 5 juin dernier.

ORANGE : Suite au recours d'un collectif de riverains, différents courriers de particuliers, courrier d'avocats, la société CIRCET chargée du dossier Orange et en accord avec la commune de Chaudon, a abandonné le projet d'installation d'une nouvelle antenne relais sur Mormoulins et annulé la Déclaration Préalable.

**PLUI :**

Réunion publique le 12 juin à Nogent le Roi.

Présentation du règlement graphique et règlement écrit.

Après l'arrêt et l'application du PLUI par la C.C.P.E.I.D.F. le dossier sera présenté aux P.P.A. (Personnes Publiques Associées), Chambre d'Agriculture, services de l'Etat, DDT...pour avis.

A la suite, une enquête publique et, prise en compte des avis et du rapport du commissaire enquêteur.

Fin d'année : arrêté définitif et approbation du PLUI par la communauté de commune C.C.P.E.I.D.F.

Janvier 2020, le PLUI sera applicable.

**Litiges :**

Route de Vaubrun et rue des Tuileries, demande de division en 6 terrains, ce qui nécessite une extension des réseaux électrique et assainissement. Recours du demandeur suite à l'avis défavorable.

**Voirie domaine public :**

- Allée de la Scierie : 5 propriétaires concernés par la demande, 2 parcelles sont sous hypothèque il est donc nécessaire de faire une levée d'hypothèque pour le passage dans le domaine public.
- Domaine de Mormoulins : Les recherches de documents sont toujours en cours chez le notaire.

Séance levée à: 22:45